

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2143

présenté par

Mme Chalas, M. Paluszkiewicz, Mme Atger et Mme Pouzyreff

ARTICLE 59

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« À compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le développement de menus végétariens dans les services de restauration collective relevant des collectivités territoriales.

La diversification de notre alimentation est aussi un enjeu central de santé publique. Il est reconnu que nous mangeons aujourd'hui une part trop élevée de viande dans notre alimentation. Il vaut mieux manger moins de viande mais de meilleure qualité, plutôt que trop de viande de qualité moyenne.

Au-delà de toute considération idéologique, cette réalité doit être transmise à l'ensemble des générations, notamment les plus jeunes, par l'intermédiaire de l'offre de restauration collective et des responsables publics locaux.